

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 10 septembre 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marijke Wynants, est présente.
Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.

2018-09-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia **ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de d'août 2018

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois d'août 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Guy Chamberland :

D'adopter le rapport des permis émis du mois d'août 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-004 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août dernier a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Yvan Bessette:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août 2018, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-005 Avis de motion – Modification de zonage usage
« fermette »

Avis de motion est présentement donné par la conseillère Mikaëlle Rolland qu'à une prochaine assemblée, il sera adopté un projet de règlement numéro 401-18 concernant les fermettes à certaine zone;

2018-09-006 Compostage matière organique et déchets – réglementation conteneur

CONSIDÉRANT que la Municipalité fera la collecte des matières organiques (compost) à partir du 15 octobre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du même camion qui cueille les ordures ménagères et que nous devons faire les collectes en alternance (1 semaine ordures ménagères, 1 semaine matières organiques);

CONSIDÉRANT que certains propriétaires de conteneurs risquent d'éprouver un

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'aviser, par courrier les propriétaires de conteneur du nouvel horaire de collecte d'ordures ménagère, soit aux 2 semaines.

De les inciter à trier les matières qui se retrouvent dans leur conteneur, surtout les matières recyclables.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-007

**Engagement financier Projet Touristique régional
Montérégie**

- CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande de contribution financière à l'intérieur du programme PSSDT en mai 2018;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désire promouvoir le tourisme aux abords de la rivière Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité possède, sur son territoire, différents attraits et potentiels touristiques, mais doit développer des infrastructures pour sa mise-en-valeur;
- CONSIDÉRANT** également la demande déposée à "Tourisme Montérégie", à l'intérieur de l'Entente de Partenariat Régional en Tourisme -EPRT;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville appuyée par M. Guy Chamberland:

Que la municipalité s'engage à assumer, à l'achèvement des travaux, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place à la faveur de l'aide financière, et ce, pour une période minimale de dix (10)ans.

Que conditionnellement à l'engagement réciproque des autres partenaires du projet, selon leur part contributive des équipements communs, à être déterminée dans une répartition ultérieure.

Que la Municipalité prend également l'engagement financier pour sa mise de fonds indiquée au montage financier de la demande ainsi qu'au respect des autres modalités du programme.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-008

Report Programme TECQ : Trottoirs et pluvial route 133

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit changer sa programmation de travaux déjà soumise sur le programme TECQ, en raison que ce dernier ne finance pas le projet au complet, et que la Municipalité doit se tourner vers d'autres ressources ;
- CONSIDÉRANT** que pour cette raison, les priorités, du programme TECQ, doivent être modifiées;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité autorise la modification de la programmation de travaux déjà transmise;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette:

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux modifiée telle que jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-009 **Acquisition de système de traverse de piétons lumineux**

CONSIDÉRANT que l'intersection de la route 133 et le rang Bord-de-l'Eau est une artère dangereuse pour les piétons;

CONSIDÉRANT que la sécurité des piétons est compromise même avec la présence d'une brigadière;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par M. Guy Chamberland:

D'autoriser l'achat dudit système de traverse lumineux afin de rendre plus sécuritaire ce tronçon problématique.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-010

Autorisation d'aller en appel d'offres par voix d'invitation écrites pour le jeu d'eau

CONSIDÉRANT

que nous n'avons pas obtenu la subvention du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour le projet "Aménagement de jeux d'eau dans le cadre du "Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV";

CONSIDÉRANT

que ce projet est une priorité pour le conseil et l'ensemble de la population;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

De fixer un budget et d'aller en appel d'offres par voix d'invitation pour l'obtention de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-011

Modalités de vente de terrain de la municipalité (offres cachetées, enchère publique, courtage...)

CONSIDÉRANT

que la Municipalité est propriétaire de plusieurs terrains et que certains d'entre eux autorisent la construction;

CONSIDÉRANT

que l'inhabitation de ces terrains prive la Municipalité de revenus;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser la vente des terrains où la construction est permise et de déterminer la méthode desdites ventes (offres cachetées, enchère publique, courtage...).

De nommer monsieur Fredy Serreyn, pour la signature de tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-012

Dossiers en infraction - Directives

Point reporté

2018-09-013

Dépenses du mois d'août 2018 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'août 2018 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Micheline Label:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'août 2018 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-014

Correspondance

2018-09-014.1

Contribution pour la Fabrique de Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de contribution de la Fabrique Ste-Anne afin de pouvoir faire des travaux et d'entretien à l'église Ste-Anne;

Il est proposé par Mme Micheline Label, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

Que les membres du Conseil autorisent le versement de contribution au montant de 2000 \$ pour la Fabrique Ste-Anne et ce pour des réparations, de l'entretien du bâtiment de l'église.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-014.2

Contribution pour la Fête de Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de contribution du Sanctuaire de Ste-Anne pour la fête de Sainte-Anne qui a eu lieu le 26 juillet dernier;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Micheline Label:

Que les membres du Conseil autorisent le versement de contribution au montant de 300 \$ pour la fête de Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-015

Varia

2018-09-016

Période de questions

2018-09-017

Fermeture ou ajournement de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland

La fermeture de l'Assemblée à 20:00.

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier